

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié,

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 49 membres étaient présents ou représentés sur les 75 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 mars 2020

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 49 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prennent pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les tarifs d'inscription à l'école d'été organisé par l'Institut ANITI « Reinforcement Learning Summer School in Toulouse » qui sont joints à la présente délibération.

Toulouse, le 9 mars 2020

**Le Président de l'Université
Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**

Philippe RAIMBAULT